

Agence PASCAL

Barème Honoraires

Vente d'immeuble

*Honoraires à la charge vendeur ou acquéreur,
Taux de TVA 20%,*

*Ces tarifs représentent un maximum, des aménagements dégressifs
pourront être apportés en fonction de l'importance de notre
intervention et du prix des biens*

de 0 à 70 000.Euros : forfait 3600.EurosTTC

de 70 000.Euros à 160 000.Euros : 6%.TTC

A partir de 160 001.Euros : 5%.TTC

Gestion

Locations à l'année

Administration : 5%HT du loyer

*Etat des lieux et rédaction contrat : un mois de loyer HT dont 50%
à la charge du locataire et 50% à la charge du propriétaire.*